Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260511-20260511043-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 11 mai à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 5 mai 2026

Présents (26) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. SIMON, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LASSERRE, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Absents excusés (3) : M. GERARD (pouvoir à M. SIMON), Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme LE ROUZIC (pouvoir à M. TERRY).
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Marine BREDOUX

2026/043 Convention d'entente entre les communes de St Nolff et Elven pour la production de repas par la cuisine centrale : Tarif définitif 2025 et tarif prévisionnel 2026

Par délibération du 9 juillet 2024, le conseil municipal a décidé de renouveler le partenariat avec la commune de Saint Nolff afin de mutualiser la cuisine centrale pour la production de repas sous la forme d'une Entente pour une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2024.

Vu l'article 9 de la convention approuvée par le conseil municipal du 9 juillet 2024,

Considérant la réunion de Conférence,

Il convient de fixer :

- le coût définitif d'un repas sur 2025 (base compte financier unique 2025) ;
- le coût prévisionnel d'un repas sur 2026 (coût définitif 2025 révisé de l'évolution des prix à la consommation).

Pour rappel, en 2025, les tarifs facturés étaient :

	Maternelle	Elémentaire	ALSH	Adultes
2025	3,708 €	4,342 €	4,338 €	5,218 €

Coûts définitifs 2025

	Maternelle	Elémentaire	ALSH	Adulte
Prix moyen pondéré de denrées	1,488 €	2,122 €	2,118 €	2,998 €
Coût de production	1,853 €			
Participation aux investissements	0,284 €			
Coût du repas	**3,625 €**	**4,259 €**	**4,255 €**	**5,135 €**

Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 26/05/2026
Qualité : Signature2_Delibs_1444

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260511-20260511043-DE

Coût prévisionnel 2026

	Maternelle	Elémentaire	ALSH	Adulte
Prix de denrées	*Prix du marché*			
Coût de production	1,890 €			
Participation aux investissements	0,308 €			
Coût hors denrées	**2,198 €**			

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le tarif définitif 2025 et de procéder à un remboursement d'un trop perçu de facturation de **4 210 €** ;
- **D'APPROUVER** le tarif prévisionnel 2026, applicable au 1er janvier, à 2,198 € + prix de denrées prévus au marché ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 18 mai 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 22/05/2026
Qualité : MAIRE